



OCAN  
Services généraux - Agriculture  
Ch. du Pont-du-Centenaire 109  
1228 Plan-les-Ouates

Lettre circulaire destinée aux personnes  
souhaitant requérir une autorisation de  
planter une nouvelle vigne

---

N/réf. : JBO/

Plan-les-Ouates

**Concerne : cadastre viticole - requête en autorisation de planter une nouvelle vigne**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 13 du règlement d'application de la loi sur la viticulture, toute requête en autorisation de planter une nouvelle vigne sur le territoire du canton de Genève doit être adressée auprès de notre office au plus tard le 31 juillet de l'année précédant la plantation projetée et comprendre les documents suivants :

- 1 plan à l'échelle du 1/1000 ou 1/2500 ou 1/5000 ;
- 1 formulaire ad hoc dûment rempli et signé par le requérant et muni :
  - a) du préavis de la (des) commune(s) concernée(s) ;
  - b) de l'autorisation du (des) propriétaire(s) foncier(s) si vous êtes locataire ou fermier.
- 1 extrait du registre foncier avec les propriétaires (document librement accessible sur <https://ge.ch/terextraitfoncier/>) ;

**Sur le plan, il vous appartient de reporter très précisément le périmètre de votre projet de plantation.** Nous attirons votre attention sur le fait qu'un dossier incomplet ne pourra pas être reçu.

Dans l'attente de votre dossier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jan Borgeaud  
Ingénieur en géomatique

Annexe : 1 formulaire ad hoc vierge

*LettreTypeRequetesAutorisationPlanterVigne210525.docx*